

CONGRES EUROPEEN A COME - Italie



Un rendez-vous exceptionnel
qui allie échanges professionnels
qualité et convivialité

76^e CONGRES DE LA CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

La CNA - organise son 76^e Congrès à Côme en Italie, les 29 et 30 avril
sur le thème de :

l'espace judiciaire européen

Mes Chers Confrères,

Cette année, notre Congrès, le 76^e, aura lieu à Côme, ville romaine, patrie de Pline, située dans cette Lombardie si industrielle. Volta y fit ses découvertes.

Notre Président, Vincent Berthaut, m'a chargé d'organiser un Congrès pour faire le point sur les avancées en matière procédurale en Europe, notamment depuis le Traité de Lisbonne.

Grâce au concours et aux relations de chacun au sein de la CNA et à l'appui de nos amis, Giovanni Bana, avocat à Milan, et Jean-Pierre Spitzer, avocat à Paris, tous deux membres de l'Union des Avocats Européens, nous avons pu élaborer un programme dont j'espère qu'il suscitera votre enthousiasme.

En effet, vous aurez le plaisir d'entendre les plus grands spécialistes reconnus de la matière dans toute l'Europe. Vous les découvrirez dans notre programme qui prévoit également des activités culturelles et ludiques, tant pour les accompagnants que pour les congressistes.

Venez nombreux, goûtez aux charmes du Lac de Côme et à ses couchers de soleil célébrés par tant de poètes.

Philippe Champetier de Ribes,
Directeur du Congrès

PROGRAMME GENERAL

- Jeudi 28/04 : Accueil officiel à 18h et dîner
- Vendredi 29/04 : ouverture du congrès à 9h
Journée de débats à la Villa Gallia
Excursion sur le Lac – accompagnants
Soirée de gala
- Samedi 30/04 : Matinée de débats
Clôture du congrès à 13h
Lunch et visite guidée de Côme
Transfert et retour
- Dimanche 1^{er} mai : temps libre et retour

PROGRAMME DU CONGRES

Première Journée – vendredi 29 avril 2011

- **9h – 9h 30 ALLOCUTIONS DE BIENVENUE**
Le Président de la CNA
Le Président de la Région Lombardie
Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Milan et du Barreau de Côme
- **9h 30 PRESENTATION DU CONGRES**
Philippe CHAMPETIER de RIBES, Directeur du Congrès, avocat à Paris
- **9h 45 INTRODUCTION ET ETAT DES LIEUX**
Sous la présidence de Monsieur Giuseppe TESAURO, Président de la Cour Constitutionnelle à Rome
 - ✓ **9h 45 – QUELQUES REGARDS SUR LA CITOYENNETE EUROPEENNE :**
Par Monsieur Bernard VATIER, Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Ancien Président du Conseil des Barreaux Européens (CCBE)
 - ✓ **10h 00A – LE TRAITE DE LISBONNE ET L'ESPACE JUDICIAIRE EUROPEEN :**
Le principe de confiance réciproque et de reconnaissance mutuelle
Par Monsieur NASCIMBENE, Professeur de droit
 - ✓ **10h 30 B – LE CARACTERE PROGRAMMATOIRE DE LA DEMARCHE COMMUNAUTAIRE ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME ORGANISATIONNEL**
Par un membre de la Direction Générale « Justice » de la Commission

11h 00 *Questions et pause*

11h 30 - THEME N° 1 :

LA PROCEDURE DEVANT LES JURIDICTIONS EUROPEENNES ET LEUR INFLUENCE SUR LES PROCEDURES FRANCAISES

Sous la présidence de Jean-Pierre SPITZER, Directeur scientifique de l'Union des Avocats Européens, avocat à Paris

A – Les évolutions procédurales devant les juridictions luxembourgeoises :

- ✓ **11h 30 1 – Devant la Cour de Justice, et notamment en ce qui concerne la question préjudicielle**
Par Madame Caroline NAOME, référendaire à la Cour de Justice de Luxembourg
- ✓ **11h 50 2 – Devant le Tribunal en ce qui concerne les requêtes :**
Par Madame Dominique MAIDANI, du Service Juridique de la Commission

12h 10 B – L'« EUROPEANNISATION » DES PROCEDURES NATIONALES

Par Monsieur Henri LABAYLE, Professeur à l'université de l'Adour

12h 30 C – L'APPLICATION AUX JURIDICTIONS ORDINALES

Par Philippe CHAMPETIER de RIBES

12h 50 *Questions*

13h 00_ *Déjeuner*

 **15h 00 - THEME N° 2 :**

LA REALISATION PRATIQUE DE L'ESPACE JUDICIAIRE EUROPEEN

Sous la présidence de Vincent BERTHAT, Président de la CNA

En ce qui concerne le règlement des petits litiges :

- ✓ **15h 00** Antoine GENTY, Ancien Président de Droit et Procédure, avocat au Barreau de Paris
- ✓ **15h 20** Jean-Michel HOCQUARD, Président d'honneur de la CNA, avocat au Barreau de Paris

En ce qui concerne l'exécution des décisions judiciaires communautaires et la fin de l'exequatur :

- ✓ **15h 40** par Roy SPITZ, avocat à Nice
Les procédures d'insolvabilité :
- ✓ **16h 00** par Alain PROVANSAL, Président de l'AAPPE, avocat au Barreau de Marseille

16h 20 Questions et pause

Les avancées dans les conflits transnationaux :

En matière civile : l'exemple du droit de la famille

- 16h 40** Christine LICHTENBERGER, avocat au Barreau de Paris
- ✓ **17h 00** Euromed-Avocats - par Karline GABORIT et Bernard DELRAN, avocats au Barreau de Nîmes

17h 20 : En matière pénale

Par Benoît CHABERT, avocat au Barreau de Paris

17h 40 Questions et fin de la première journée.

Deuxième journée – samedi 30 avril 2011

 **9h 30 - THEME N° 3 :**

LES INSTRUMENTS DE COOPERATION MIS EN PLACE POUR LES DIFFERENTS ACTEURS JUDICIAIRES

Sous la présidence de Jean-Louis SCHERMANN, Président d'honneur de la CNA, avocat au Barreau de Paris

EUROJUST et le Parquet Européen :

- ✓ **9h 30** Monsieur Lorenzo SALAZAR, Directeur du Bureau des Affaires Législatives et Internationales de la Direction Générale de la Justice au Ministère de la Justice italien
- ✓ **9h 50** Monsieur Gérard LOUBENS, Représentant de la France à Eurojust
- ✓ **10h 10 Les réseaux de magistrats**
Par Madame Françoise TRAVAILLOT, Magistrat de Liaison française à Rome

10h 40 Questions et pause

Quelle place pour les avocats ?

- **11h 00** Monsieur Rémo DANOVI, ancien Président des Barreaux italiens, rédacteur du Code Ethique des Avocats
- **11h 30** Monsieur Michel BENICHOU, ancien Président de la Fédération des Barreaux d'Europe, Chef de la délégation française auprès du CCBE, avocat au Barreau de Grenoble

12h 15 Questions

- **12h 30** **Conclusion**
- **13h 00** **Fin du congrès**

Les intervenants

Sous la direction de Maître Philippe Champetier de Ribes, Vice-Président de la CNA

Maître Giovanni Bana	Avocat à Milan, membre de l'Union des Avocats européens
Maître Vincent Berthat	Président de la CNA
Maître Michel Benichou	ancien Bâtonnier de Grenoble, ancien Président de la Fédération des Barreaux d'Europe, Chef de la délégation française auprès du CCBE
Maître Benoît Chabert	Avocat à Paris, Vice-Président de la CNA, AMCO, ancien Secrétaire de la Conférence des Bâtonniers
Maître Rémo Danovi,	ancien Président des Barreaux italiens
Maître Bernard Delran	Avocat à Nîmes
Karline Karline Gaborit	Avocat à Nîmes
Maître Antoine Genty	Avocat à Paris, ancien Président de Droit et Procédure
Maître Jean-Michel Hocquard	Avocat à Paris, président d'honneur de la CNA, ancien membre du CNB, AMCO
Professeur Henri Labayle,	Professeur à l'université de l'Adour
Maître Christine Lichtenberger	Avocat à Paris
Monsieur Gérard Loubens	Représentant de la France à Eurojust
Madame Dominique Maidani	Membre du Service Juridique de la Commission Européenne
Madame Caroline Naome,	Référéndaire à la Cour de Justice de Luxembourg
Monsieur Nascimbene	Professeur de droit
Maître Alain Provansal	Avocat à Marseille, Président de l'AAPPE
Monsieur Lorenzo Salazar	Directeur du Bureau des Affaires Législatives et Internationales de la Direction Générale de la Justice au Ministère de la Justice Italien
Maître Jean-Louis Schermann	Avocat à Paris, président d'honneur de la CNA, ancien membre du CNB, AMCO
Maître Jean-Pierre Spitzer,	Avocat à Paris, Directeur scientifique de l'UAE
Maître Roy Spitz	Avocat à Nice
Monsieur Giuseppe Tesauo,	Membre de la Cour Constitutionnelle à Rome
Madame Françoise Travailot	Magistrate de liaison française à Rome
Maître Bernard Vatier	ancien Bâtonnier de Paris, ancien Président de la CCBE



Les charmes du Lac de Côme

« Rien d'aussi beau ne peut se voir au monde. À quoi bon aller chercher le bonheur, il est là sous les yeux ! »

Stendhal - La Chartreuse de Parme

Une végétation douce, un soleil bienfaisant, des villas aux architectures superbes accompagnées de jardins remarquables où dominent palmiers et citronniers, des terrasses de café animées, des rives fleuries, tous les charmes du Lac de Côme se déploient pour séduire le visiteur.

Le Congrès Européen constitue une occasion parfaite de découvrir cette belle région – ou d'y revenir. La ville de Côme, qui accueille le congrès, recèle de richesses qui évoquent son passé tant artistique qu'économique. Une visite de site en site permettra d'en apprécier toute la beauté.

Les travaux du congrès se tiendront dans une de ses somptueuses villas qui bordent le lac, mise à disposition par la Province de Côme.

Pour les accompagnants(es), les visites permettront de découvrir les monuments de la ville de Côme, ses sites mais également son passé de « Cité de la soie », de visiter les somptueuses villas, de découvrir mille et un secrets attachés au Lac de Côme.



Plusieurs forfaits sont proposés, laissant le choix à chacun de venir par ses propres moyens ou non (dans ce cas, le transfert à Côme n'est pas compris).

Côme est accessible depuis Milan :

- En voiture par l'autoroute A9
 - Par le train en utilisant la ligne ferroviaire Nord - Ferrovie Nord – gare à 5' à pied des hôtels
 - Par avion : la lowcost Easyjet dessert Bordeaux, REGIONAL Lyon et Nantes.
- Côme est à une heure environ des principaux aéroports, Malpensa étant le plus proche.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier dûment complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de AREOPAGE ou carte de crédit à

AREOPAGE pour la CNA – 76^e CONGRES
9 rue des Déchargeurs - 75001 Paris - France

Renseignements : Marie-Pierre Berthier - Tél. 01 40 26 05 33

Mail : mpberthier@areopage.fr

Votre inscription sera prise en compte dès réception de vos documents. Une confirmation vous sera adressée par mail ainsi que la facture correspondante.

Merci d'écrire en majuscules lisibles

Maître

Nom : Prénom :

E-mail (*obligatoire*) : Barreau :

Tél professionnel Mobile :

Deux congressistes souhaitant partager la même chambre peuvent s'inscrire sur ce même bulletin (remplacer accompagnant par « 2e congressiste »).

Accompagnant (e) ou 2^e Congressiste

Nom : Prénom :

E-mail (*obligatoire*) : Profession (facultatif)

Tél professionnel Mobile :

Coordonnées

Adresse :

CP et Ville :

Adresse 2 si différente pour l'accompagnant(e) :

CP et Ville :

TARIFS

1/ Prestations incluses

Les prix comprennent les prestations communes suivantes :

- Deux nuits en hôtel 4* ou 3* à Côme avec petit déjeuner - double ou single
- Les dîners tout inclus : jeudi 28 avril et vendredi 29 avril (soirée de gala)
- Les déjeuners tout inclus : vendredi 29 avril et samedi 30 avril
- Le congrès : réunions et débats, documentation, pauses, vestiaire
- L'excursion du vendredi pour les accompagnants(es)
- La visite guidée de Côme le samedi après-midi

2/ Prestations supplémentaires avec le transport aérien

- Vol aller-retour Paris - Milan sur lignes régulières
- Transferts Milan - Côme et retour

PRIX EN EUROS ht et ttc* - forfait par personne

	Congressiste	Accompagnant
Transport aérien	290 ttc	290 ttc
Lufthansa – (Air France samedi soir)		
Enfants : même tarif		

Forfait congrès et hôtelier

	Congressiste	Accompagnant
	double / single	
- Hôtel 4* 2 nuits	945 / 1 085	800
TTC	1 010,30 / 1 160	856
nuit supplémentaire	105 / 160	105
TTC	110.80 / 168.80	112.26
- Hôtel 3* 2 nuits	875 / 945	730
TTC	935,50 / 1 010,30	780,50
nuit supplémentaire	60 / 90	60
TTC	63,30 / 95	63,30

*TVA récupérable

Inscription seule au congrès (hors transport, forfait- hôtelier) : 490 € TTC

Sont compris : - vendredi 29/04 : journée de travail et le buffet déjeunatoire
- samedi 30/04 : matinée de travail et le buffet déjeunatoire

Non compris : la soirée de gala. Supplément : 150 € TTC par personne

Cette manifestation comptabilise 10 heures de formation professionnelle, susceptible d'être prises en charge par le FIF-PL. Pour toute demande, veuillez vous mettre en rapport, avant la manifestation, avec le FIF-PL : 104, rue de Miromesnil - 75384 PARIS-CEDEX 08 ou sur le site www.fifpl.fr
Le dossier doit être complet avant l'ouverture de la manifestation. N° de formation : 11-75-339-22-75

RESERVATION

△ Si le séjour est prolongé ou avancé de plusieurs nuits, le forfait est réservé sans transport aérien afin que celui-ci soit étudié à la demande.

- **Transport aérien** Oui Horaires choisis (dans la limite des places disponibles)
Enfants : même tarif

- Jeudi 28 avril 2011 9h05 14h50
Paris Roissy – Milan ou
- Samedi 30 avril 2011 20h35 ou Dimanche 1^{er} mai 2011 17h40
Milan - Paris Roissy Milan – Paris Roissy

- **Forfait congrès et hôtelier**

1/ Hôtel 4* - Forfait 2 nuits 28-29/04

- Congressiste : = 1 010,30 € TTC
- Accompagnant : = 855,50 € TTC
- Single : = 1 160,00 € TTC
- Nuit(s) supplémentaire(s) : double 221,60 € x nuits = € TTC
single 168,80 € x nuits = € TTC
- Enfants : gratuité jusqu'à 12 ans – 70 euros TTC au-delà (chambre des parents)

Merci de préciser les dates exactes:

2/ Hôtel 3* (nombre de places limité) - Forfait 2 nuits 28-29/04

- Congressiste : = 935,50 € TTC
- Accompagnant : = 780,50 € TTC
- Single : = 1 070,50 € TTC
- Nuit(s) supplémentaire(s) : double 126,60 € x nuits = € TTC
single 95 € x nuits = € TTC
- Enfants : gratuité jusqu'à 12 ans – 50 euros TTC au-delà (chambre des parents)

Merci de préciser les dates exactes :

- **Inscription seule au congrès :**

- 490 € TTC
- soirée de gala 150 € x ... = € TTC

Total général :

REGLEMENT

- Forfait hôtelier et congrès (hors aérien)

Je règle le total du ou des prix mentionné (s) ci-dessus :

Par chèque à l'ordre d'Aréopage.
Ci-joint un chèque de euros

Par carte bancaire : Visa Mastercard
N° de la carte :
Date de validité /..../..... Crypto
Nom et Prénom du détenteur :

- Transport aérien

1/ Je règle le transport aérien pour un montant de 290 € par personne soit : €

Par chèque ci-joint à l'ordre d'Allamanda Voyages

Par carte bancaire : Visa Mastercard
N° de la carte :
Date de validité /..../..... Crypto :
Nom et Prénom du détenteur

Bulletin et chèques sont envoyés à : AREOPAGE – 9 rue des Déchargeurs – 75001 PARIS – Si les règlements interviennent par carte bancaire, le bulletin rempli peut être renvoyé par mail : mpberthier@areopage.fr

Facturation :

Raison sociale :
Adresse précise :

Annulation

L'annulation pour quelle que cause que ce soit n'est pas autorisée. Cependant, si elle intervient dans les 50 jours avant le premier jour du congrès pour cause de maladie, elle donnera lieu à une retenue de 60 %. De 50 jours jusqu'au 1^{er} jour du congrès, la retenue sera égale à 100 % du prix total.

Date

signature

cachet